

DÉPARTEMENT DES VOSGES
COMMUNE DE GOLBEY
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan des emplacements réservés

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 juin 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Golbey.



M. le Maire
Roger ALÉMANI

Légende

Zonage

- UA : Centre ancien
- UC : Habitats collectifs et équipements publics, sportifs et de loisirs
- UD : Habitats résidentiels
- UDa : secteur à réglementation particulière
- UE : Habitats pavillonnaires
- UG : Activités industrielles
- UGa : secteur à réglementation particulière
- UM : Casernes militaires
- N : Zone naturelle

- Sections cadastrales
- Emplacements réservés



0 15 30 m

UGa

N

Création d'une liaison douce entre le centre de vie de Maximont et le zone commerciale du centre E.LECLERC

Emprise de 4 mètres par rapport à l'alignement du domaine public

Rue des Chaudronniers

UF

UE

UM